

09 janvier 2024

Brèves de réunion des RST du 8 Janvier 2024

Mise en place du RIVE, nos agents de maintenance et la modernisation..., le Sne-FSU pose ses questions à la Direction de la DTBS.

- Concernant la mise en place du RIVE...

Le nouveau décret portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation de VNF est paru fin 2023 ([Décret n°2023-1411 du 30 Décembre 2023](#)) condition sine qua non à la création du nouveau régime indemnitaire de la voie d'eau (**Le RIVE**), régime indemnitaire spécifique du corps des Personnels d'Exploitation et Travaux Publics d'Etat rattaché à VNF.

La mise en musique du régime indemnitaire est en cours et la partition doit sortir fin janvier avec un effet rétroactif au 01/01/2024.

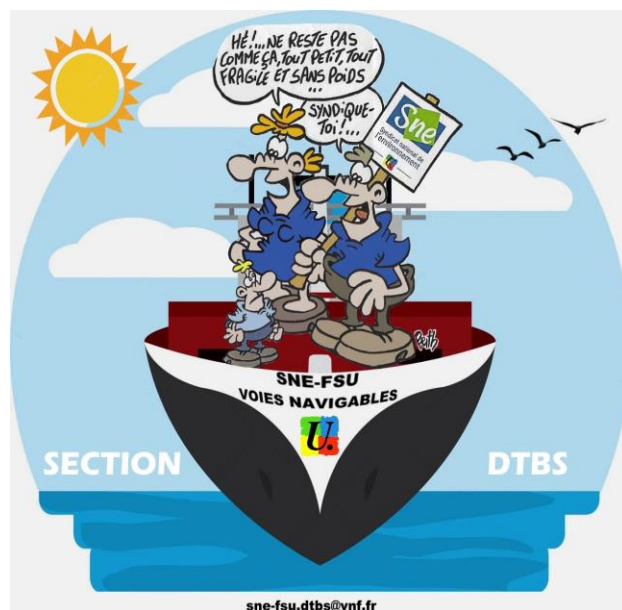
Le Sne-FSU a fait part de l'inquiétude des agents « Madame Delaune du service général DTBS répond que le RIVE sera positif pour les agents »

Une réunion d'explication en présence de la DRHM sera programmée plus particulièrement sur la Rivière d'Oise Canalisée Amont concernée par la mise en place du PCC de Compiègne. Cette réunion interviendra avant la reprise du pré positionnement dû au moratoire financier mis en place avec la DTBS.

- Nos mainteneurs et la modernisation des sites... Qui fait quoi ?

La modernisation avançant à grand pas, il est urgent d'avoir des réponses précises à donner aux personnels de maintenance.

Avec la modernisation et la mise en téléconduite des sites d'ouvrages, les agents de maintenance se posent des questions sur leur avenir.





(Question déjà abordée lors de la réunion des RST du 26 Octobre 2023 sur la modernisation et les formations des mainteneurs, la direction et le SG ont pris note de cette remarque, mais les informations sur ces aspects n'étaient pas connues).

A ce jour la DSIN et les entreprises fournissant leurs matériels ont (concernant la mise en place et la maintenance) la gestion des ouvrages en phase de modernisation.

- **Est-ce que nos mainteneurs pourront continuer à effectuer leurs missions de maintenances ordinaires et celles d'interventions en cas de pannes la journée et en dehors de leurs heures de travail (soit de 17h à 8h et les week-end) sur intervention d'astreinte sans devoir passer par la DSIN ou autres entreprises privées ?**
- **Des formations spécifiques sont-elles prévues pour les mainteneurs afin qu'ils restent opérationnels à intervenir sur nos ouvrages modernisés et sur les PCC ?**

M. RIBEIN adjoint au Directeur territorial de la DTBS et M. FLISCOUNAKIS de SGVE soulignent une vraie question et précisent qu'il n'y aura pas d'externalisation de la maintenance. Mais au vu de la modernisation et la mise en place des PCC, un 1^{er} groupe de travail va se réunir dans quelques jours afin d'étudier une répartition entre la maintenance et la DSIN concernant les interventions et travaux courants.

Nos dirigeants assurent qu'il y aura une continuité des formations liées à la modernisation.

Le Sne-FSU a demandé que des réunions d'information soient faites auprès des mainteneurs de nos UTI.

Vos représentants du Sne-FSU, à votre écoute, restent en première ligne pour le suivi de ces dossiers.

Le bureau du Sne-FSU section DTBS

Nous contacter

Le conseiller national branche Voies Navigables :

Eric POTDEVIN 06 26 20 34 65

Co-secrétaires de section :

Aurélien BERNARDIE 07 63 09 42 33

Erika GONTIER 06 69 23 71 94

SNE-FSUDT-BS@vnf.fr

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

